



Sud Rail Lyon 2, rue Claudius Collonges 69002 LYON
Tél. SNCF : 542 028 Tél. PTT : 04 78 38 15 08
Fax SNCF : 543 917 Fax PTT : 04 72 40 39 17
Mail : sudraillyon@club-internet.fr Site Internet : www.sudraillyon.org



Numéro spécial CER- Août 2005

Le Fer Solidaire

Un journal syndical régional au service (public) des cheminots.

LE Chèque vacances cliniquement Mort ?

A plusieurs reprises SUD-Rail lors des bureaux de CE est intervenu pour débloquent 100 000€ pour les chèques vacances. A chaque fois le secrétaire a refusé de mettre cette question à l'ordre du jour en prétextant que le chèque vacances n'était pas une activité sociale !

la délégation SUD-Rail avait alors demandé que cette question soit mise à l'ordre du jour de la séance plénière du CER du 24 Mai 2005.

Cette question a été rejetée en « question non retenue » C'est alors que nous intervenons en séance plénière pour demander des explications concernant ce refus. La réponse du DRH a été :

Ce problème doit être traité en bureau de CE entre OS. Devant le blocage de la CGT en bureau nous avons donc décidé en accord avec les Organisations syndicales :UNSA Cheminots, CFTC et FO de réitérer notre demande en posant cette fois-ci cette question pour la séance plénière de juillet et de demander un vote en séance !

Comme l'on pouvait s'attendre, le secrétaire avec la complicité du directeur de région à « OMIS » délibérément de mettre cette question à l'ordre du jour.

Cette omission n'est pas surprenante lorsque l'on sait que la CGT est minoritaire en CE (7 voix/ CGT contre 8 voix/ SUD-Rail, UNSA Cheminots/ CFTC/ FO).

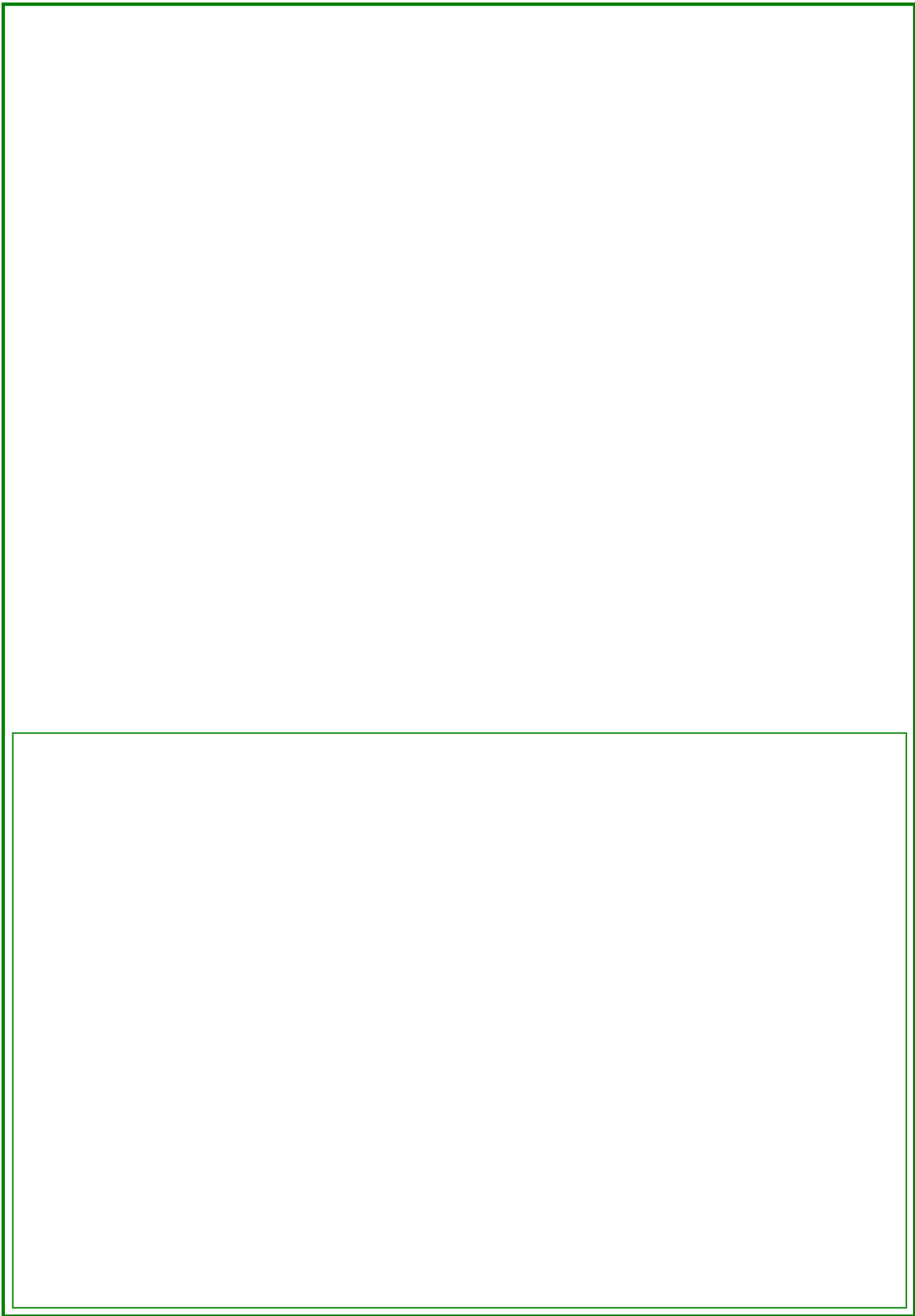
C'est pour cela que lors de la séance plénière du 28 juillet 2005 la délégation SUD-Rail est intervenu

par le biais d'une déclaration(extrait au dos) pour demander des explications au président et au secrétaire.

Le directeur de région a dégagé en touche en prétextant que les questions traitant des activités sociales relèvent de la compétence du secrétaire du CER . Donc nous nous sommes retournés vers le dit secrétaire en lui demandant de mettre cette question en débat et de procéder à un vote. Bien sûr nous avons essuyé un refus de sa part , nous développant un argumentaire peu crédible et dénué de bon sens soutenu par son représentant syndical Mr Laporte. Devant tant de mauvaise foi et nous trouvant devant un mur, la délégation SUD-Rail a décidé de quitter la séance.

au-delà du problème des chèques vacances , le fonctionnement démocratique et la représentativité des cheminots sur le CER de Lyon est édifiant. Les activités

Pour terminer Mr le Président, Mr le secrétaire nous reviendrons sur les activités sociales de notre CER et plus précisément, vous l'aurez compris sur le chèque vacances. Après avoir refoulé en « question non retenue » notre demande d'engagement de dépense de 100 000 € pour financer le chèque vacances pour l'année 2005. Vous avez cette fois-ci, omis de mettre à l'ordre du jour cette question posée pourtant par 4 organisations syndicales sur les 5 qui siègent ici en séance plénière. S'il est vrai que l'ordre du jour est arrêté conjointement par le directeur de région et le secrétaire du comité il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui que vous vous Mr le président ainsi que vous Mr le secrétaire vous vous retrouvez devant une majorité d'élus qui vous demandent afin que la démocratie soit respectée dans cette



Lundi de Pentecôte, L'action unitaire fait reculer direction et gouvernement.

Le 21 avril avait lieu une Commission Nationale Mixte destinée à entériner la modification du RH 0077 suite à la suppression du « férié » du lundi de Pentecôte. Le lendemain, pour les mêmes raisons, aurait dû se tenir une Commission Mixte du Statut, pour officialiser les modifications du statut, du RH 143 et du RH 131... **Tout a été annulé !**

La pression des organisations syndicales a fait céder le gouvernement et la direction :

Le lundi de Pentecôte est maintenu comme jour férié à la SNCF, avec toutes les conséquences que cela a en matière de journée non travaillée pour une partie d'entre nous, de paiement d'indemnités et de repos compensateur de fête pour les autres.

La direction semble opter finalement pour un allongement réparti sur l'ensemble de l'année : soit, selon elle 1 à 2 minutes par jour suivant le régime de travail. **Cela signifie quand même un allongement du temps de travail ; c'est inacceptable dans le principe.** Mais nous sommes là au cœur de la décision gouvernementale. **Pour SUD-Rail, cette mesure est totalement injuste, c'est pourquoi nous avons clairement lancé un appel à ne pas appliquer cette loi inique sur le travail gratuit ! Pour s'opposer à une décision gouvernementale, il faut une action nationale et interprofessionnelle !**

Dès le 7 avril, notre union syndicale SOLIDAIRES avait appelé à la construction d'une journée de grève interprofessionnelle unitaire le 16 mai.

Sous une forme qui reste à débattre, il faudra bien

une réponse interprofessionnelle : sans cela, les secteurs où les luttes et les organisations syndicales sont fortes seront moins pénalisés, les autres en resteront aux souhaits primitifs du MEDEF. **Permettre une réelle solidarité entre les salarié-e-s du secteur public ou des grandes entreprises et ceux des P.M.E., voilà l'enjeu d'un syndicalisme interprofessionnel.**



Les reculs patronaux comme celui que vient d'opérer la direction SNCF doivent servir d'appui. De manière précipitée et sous injonction gouvernementale, la direction a dû revenir en arrière. **La grâce n'a pas touché la direction SNCF subitement. Non, ce qui a été déterminant c'est la dynamique unitaire des fédérations syndicales, ce sont les appels à la grève déjà lancés par plusieurs fédérations dont SUD-Rail, c'est le nombre de grévistes des derniers mouvements sociaux locaux et nationaux au sein de notre entreprise.** Bref, comme toujours, c'est le rapport de force syndical qui oblige gouvernement et patrons à revoir leur

copie.

SUD Rail appelle les cheminots à participer aux actions et rassemblements unitaires :

A Lyon, le 16 mai à 11h00 – Place Carnot

**NON à l'allongement du temps de travail
et à l'instauration du travail gratuit !
OUI à l'augmentation des salaires
pensions et minima sociaux !
OUI à une véritable solidarité par
une juste répartition des richesses !**

Une directive européenne renvoyée au lendemain du 29 mai !

Le 21 avril, outre le point «lundi de Pentecôte», à l'ordre du jour de la CNM il y avait un point sur la transposition dans le RH 0077 d'une **directive européenne sur le travail de nuit**. Cette directive modifie la notion de travail de nuit (les taquets ?) et **remet en cause la surveillance médicale particulière obligatoire** pour les salariés travaillant en décalé.

Les dispositions concrètes de cette directive étant susceptibles de faire réagir socialement les postés et roullants, la direction et le Ministère des transports ont préféré retirer ce point de l'ordre du jour, pour le renvoyer en juin, **après le référendum du 29 mai !!!**

Le NON syndical existe en Europe !



Les défenseurs du « OUI » nous opposent souvent à nous qui sommes les tenants du « NON », la prise de position de la CES (Confédération Européenne des Syndicats) en faveur du traité constitutionnel. Effectivement, les représentants de la CES à Bruxelles ont approuvé majoritairement cette constitution....

Mais la CES est-elle représentative de l'ensemble des syndicats européens ? Non, car toutes les organisations syndicales ne sont pas représentées à la CES, loin de là ! Par exemple pour la France, l'union syndicale SOLIDAIRES et la FSU (enseignants) ne sont pas reconnues à Bruxelles.

D'autre part, est-ce que l'ensemble des salariés, voire les adhérents se reconnaissent toujours dans les décisions prises par les directions syndicales sensées les représenter ?

Oui, Non, Abstention : Le débat existe dans tous les syndicats.

C'est le 14 octobre 2004 que la CES a appelé à soutenir ce projet de constitution européenne. **Les syndicats français représentés à la CES se sont parait-il « distingués ». CFDT et UNSA ont voté pour approuver le traité constitutionnel, CGT et CFTC se sont abstenus et FO a voté contre. 6 autres organisations syndicales européennes se sont abstenues, les autres ont voté pour.**

Mais en France, l'échéance du 29 mai se rapprochant et le débat prenant de l'ampleur, certaines positions ont évolué.

Début février, le Comité Confédéral National de la CGT a décidé à une large majorité de rejeter le traité constitutionnel. Depuis beaucoup de militants ou de structures CGT font campagne pour le non. La CFDT et l'UNSA (à son congrès du 18 mars 2005) ont renouvelé leur soutien au traité constitutionnel et appellent à voter oui.... Mais beaucoup de militants ou de structures de ces 2 syndicats ne partagent pas cette position. La CFTC bien que s'étant abstenue à la CES, juge qu'il y a des avancées dans ce traité pour les salariés. A la lecture de son site web, on croit comprendre que la CFTC dit oui au traité constitutionnel. FO ayant voté contre à la CES, on peut donc penser que ce syndicat vote NON.

Pour notre part, dans l'Union Syndicale SOLIDAIRES et à SUD-Rail nous n'avons aucune retenue ni état d'âme : nous jugeons, avec beaucoup d'autres syndicats européens, que ce texte est néfaste pour les salariés et contraire aux valeurs syndicales que nous défendons.... **Donc nous appelons à voter NON et faisons campagne pour que le NON l'emporte le 29 mai !**

500 syndicalistes de différentes organisations syndicales françaises ont lancé un appel fin avril « **contre le projet de traité constitutionnel** » et appellent **à voter NON le 29 mai....**

Pour plus d'infos, voir le site : www.appeldes500@ras.eu.org

Pour signer cet appel des 500 : appeldes500@ras.eu.org

**Meeting pour un NON de gauche
Mardi 17 mai 2005, 20h00**

Bourse du travail, place Guichard à Lyon

Organisé par le collectif du Rhône de l'appel des 200 : ATTAC, fondation Copernic, syndicalistes, militants et organisations politiques engagés pour le NON,....



Nom :

Prénom :

Adresse SNCF.....

N° de Tel SNCF: Portable :

Mail :

Je souhaite recevoir et diffuser l'information Sud Rail - Nombre d'exemplaires :

Je souhaite prendre contact avec un militant de Sud Rail.

Je veux adhérer à Sud Rail.

(à renvoyer par pli de service à : **Sud Rail Lyon - 2, rue Claudius Collonges - CRT Lyon**)